



Situation au Clair Logis à Havré

Le Collège provincial du Hainaut traite avec beaucoup d'attention les dénonciations relatives à d'éventuelles maltraitances au sein de l'un de ses établissements, le Clair Logis à Havré. Celles-ci ont été portées à sa connaissance récemment et une enquête administrative est actuellement en cours. Elle s'inscrit dans la volonté de la Province de Hainaut de veiller au respect et à la promotion de la bientraitance dans les nombreuses structures d'accueil et d'enseignement qu'elle organise et gère chaque jour à la satisfaction de ses utilisateurs.

A ce stade, le Collège provincial a pris les mesures internes qui lui incombent et a organisé une communication avec les parents. Une mission d'information de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été effectuée. Le dossier fait par ailleurs l'objet d'une information judiciaire au Parquet.

A l'issue de ces démarches qui feront la lumière sur la véracité ou non des faits et leur portée, le Collège provincial agira au mieux de l'intérêt de l'institution et de celles et ceux qui le fréquentent. Il a d'ores et déjà demandé l'organisation immédiate d'une intervention et d'un accompagnement psychologiques au sein de l'établissement.